



Ecrit par Mireille Hurlin le 29 juin 2022

# Avignon, le budget maintient le cap sur l'investissement



**La Ville d'Avignon continue sa politique de baisse des charges pour augmenter sa capacité d'investir passant d'un désendettement de 9,5 ans en 2014 à 7,8 ans en 2021. Reste à régler son compte à un dernier emprunt toxique pris sous l'ancienne mandature du maire précédent qui continue à plomber les comptes. Quant à la conjoncture entre crise sanitaire, guerre en Ukraine et inflation, elle reste incertaine ne facilitant pas la gestion des collectivités locales qui sont toutes en difficulté. C'est ainsi que Joël Peyre, adjoint au maire aux finances et Claude Nahoum, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Ville d'Avignon ont présenté le compte administratif 2021 qui sera présenté en Conseil municipal jeudi 30 juin.**

«Nous sommes face à deux préoccupations majeures pour 2022, entame Claude Nahoum, le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Ville d'Avignon : l'impact de l'évolution des fluides sur la collectivité et du point d'indice des salaires de la fonction publique (qui est actuellement de 3,5) qui pourrait atteindre entre 3 et 6M€ qu'on ne sait pas comment financer ni ce que l'Etat prévoit. Résultat ? Nous devons rester prudents même si notre gestion antérieure du budget a été très précise ce qui nous a permis d'amortir le choc des 14,55M€ de dépenses liées au Covid 19 et à ses conséquences.»

## «Une des caractéristiques du budget 2022 ?

Ce sera l'incertitude, souligne Joël Peyre adjoint au maire délégué aux finances depuis 2014. Notamment concernant le coût de l'énergie : gaz, électricité, gasoil, un poste qui pour nous, en 2021, représente un peu plus de 5M€. Crise sanitaire, guerre en Europe, inflation... On ne sait pas de quoi sera fait demain.»

## Les comptes 2021

«Nous avons mis l'accent sur la baisse des prix de la cantine, précise Claude Nahoum, malgré l'évolution du prix des denrées, du coût des fluides or, aujourd'hui, on amortit les prix pour les familles les plus défavorisées et voir ce que l'on pourra faire dans les prochaines années. Le contexte et les relations avec les services de l'État nous incitent à la prudence. Notre souhait ? Maintenir le cap sans augmentation d'impôt ce qui est notre engagement depuis 8 ans.»

## Pas d'augmentation du taux d'impôt et le maintien de l'investissement

«Un des moyens de réagir à l'augmentation des charges a été de diminuer les dépenses de fonctionnement, détaille Joël Peyre. Toutes les collectivités, les municipalités sont en difficulté. Elles ont réagi soit en augmentant le taux d'imposition, soit en diminuant l'investissement. Nous ? On n'augmentera pas le taux d'imposition et on maintiendra un niveau d'investissement élevé, ce qui veut dire que nous ferons des efforts sur les charges et dépenses afin que, comme le dit le maire, chaque euro dépensé serve aux Avignonnais. » «Ainsi nous continuons à soutenir l'économie localement, précise Claude Nahoum, avec l'hôtellerie, la restauration, le tourisme -comme avec la grande exposition Amazonia -d'un budget 300 000€-. »

## Les chiffres 2021

«Les dépenses de fonctionnement s'établissent à un peu plus de 140M€, reprend Joël Peyre, les charges





Ecrit par Mireille Hurlin le 29 juin 2022

de personnel imputant le budget de plus de 59% ce qui représente 83,5M€. Les autres charges de gestion courante de l'ordre de 20,8% représentent un peu plus de 29M€ dont les subventions dévolues aux associations à hauteur de plus de 8M€, le CCAS (Centre communal d'action sociale) pour 7,4M€, le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour plus de 4M€ et l'Ecole d'art pour 1,5M€. A ces chiffres s'ajoutent deux importantes subventions d'équilibre au budget annexe : la restauration scolaire avec 1,5M€ et les activités aquatiques 3,8M€ dont 1,7M€ dévolu au stade nautique et 2,1M€ destinés aux autres piscines. Les charges à caractère général comprenant les fluides, les fournitures, frais d'entretien... ont baissé par rapport à 2020 -24,5M€- pour atteindre 23,7M€. La taxe de séjour d'1,9M€ -marqueur de la fréquentation touristique- reste inférieure à 2019. Autre indicateur de poids la recette des droits de mutation qui a augmenté de 20%, passant de 4 à 4,9M€ signe d'attractivité de la ville. La taxe de séjour qui était de 1,9M€ pourrait monter à 2M€.» Quant à la dette, elle se montait à 186,2M€ en 2014 et atteint les 190,5M€ en 2021 avec une capacité de désendettement nettement améliorée puisqu'elle est passée de 9,5 en 2014 à 7,8 ans en 2021.

### **L'investissement se monte à 35,6M€**

Le budget d'investissement «qui sert à équiper la ville et à soutenir l'économie locale,» souligne Joël Peyre s'est élevé en 2021 à 34,8M€ soit sensiblement au même niveau que 2018 qui était de 35,6M€. « Il était de 52,7M€ en 2019 et 50,1M€ en 2020. Les réalisations programmées dans le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 compteront la construction de l'école Joly Jean pour 12,4M€ ; la rue Carreterie pour 10M€ ; la Médiathèque Jean-Louis Barrault pour 8,5M€ ; la requalification du Chemin de Notre dame pour 1,7M€ ; la rénovation du jardin du musée Calvet pour 700 000€ ; l'extension de la maternelle Clos du Noyer pour 480 000€.

### **L'affaire des emprunts toxiques**

C'est le caillou dans la chaussure laissé par l'ancien maire à Cécile Helle, maire d'Avignon depuis mars 2014. Et l'affaire reste sensible notamment avec la Deutsche Bank. Un prêt signé en 2009 qui restait encore à 9,3M€ au 31 décembre 2021 pour s'achever en octobre 2025 mais dont les intérêts à payer actuellement 3,3M€ affolent d'autant plus qu'ils peuvent augmenter à tout moment.

### **Le hiatus ?**

«Le prêt est indexé sur la déflation aux États-Unis, explique Joël Peyre, avec un effet d'échange de taux snowball. En clair ? Le taux ne baisse jamais passant de 3,6% à 4,6% et pouvant possiblement aller jusqu'à 19,9% ! La charte Gissler 'de bonne conduite' qui classe les prêts en fonction des risques de 1A à 6F a classé celui-ci 6F, interdisant aux collectivités d'y avoir recours.» Actuellement la Ville d'Avignon rembourse 500 000€ d'intérêt par an et devra 100 000€ de pénalités en sus pour avoir cessé de payer les intérêts durant trois ans alors qu'elle avait intenté un procès à l'établissement bancaire qui n'a pas souhaité négocier avec la Ville. Ce que l'avocat a plaidé ? La complexité technique du prêt et de son ingénierie financière, la Ville ne pouvait en mesurer les risques. L'autre prêt toxique était celui signé avec la Royal Bank of Scotland indexé sur la parité franc suisse, euro et dollar. Il a été rapidement soldé après des tractations avec l'établissement financier.»

